

Michel LEZEAU

*Indre-et-Loire (4^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 26 septembre 2008]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 1^{er} octobre 2008]

Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation [J.O. du 1^{er} juillet 2009]

Cesse d'appartenir à la commission des affaires culturelles et de l'éducation [J.O. du 25 juillet 2009]

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [J.O. du 25 juillet 2009]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE*DÉBATS***Projet de loi de finances rectificative n° 1266 pour 2008**

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [9 décembre 2008] (p. 8362) ; [10 décembre 2008] (p. 8392, 8419) ; [11 décembre 2008] (p. 8445, 8476)

Article 42 précédemment réservé

Son sous-amendement n° 427 à l'adt n° 421 du Gouvernement (p. 8476) : devenu sans objet

Son sous-amendement n° 428 à l'adt n° 421 du Gouvernement (p. 8476) : devenu sans objet

Projet de loi n° 1210 rectifié portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [11 février 2009] (p. 1620) ; [12 février 2009] (p. 1633, 1659, 1697) ; [16 février 2009] (p. 1723, 1753) ; [17 février 2009] (p. 1805, 1831) ; [18 février 2009] (p. 1870, 1897) ; [19 février 2009] (p. 1960, 1987)...[10 mars 2009] (p. 2385, 2414)

Après l'article 18

Son amendement n° 67 (p. 2214) : rejeté